

MAIRIE DE PLÉLO

Place du 11 Novembre
22170



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLELO

Séance du 27 novembre 2015

Date de la convocation : 20 novembre 2015

Date d'affichage : 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LOPIN, Maire.

Convoqués :

Patrick LOPIN – Monique LORANT – Denis LE NOTRE – Denis FOLLET - Marie-Annick GUILLAUME - Guy LE GLATIN – Camille BURLLOT - Loïc MEVEL - Gaëlle ROUTIER - Florian SALAUN – Chantal VERITE – Jean-François LE FLOCH – Didier CHIRON – Huguette GONZALEZ - Sonia MORVAN LE GALL – Stéphanie MORVAN – Jennifer CABIOC'H - Christophe LE BARTZ - Daniel COLLIN – Yves- Jean LE COQU – Jeanne-Noëlle LAMOUR – Christelle RENE – Michel THOUÉNON

Absent(s) excusé(s) :

Camille BURLLOT qui a donné pouvoir à Huguette GONZALEZ
Yves- Jean LE COQU qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Michel THOUÉNON qui a donné pouvoir à Christelle RENE
Loïc MÉVEL qui a donné pouvoir à Didier CHIRON

DÉLIBÉRATION 27-11-15-001

Objet de la délibération : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale-Fusion

Le Maire donne lecture de la délibération prise par le conseil communautaire en date du 10 novembre 2015 et qui émet un avis défavorable au projet de Schéma présenté par le Préfet.

Le Maire propose de confirmer la position du conseil pour une fusion à 3 communautés de communes comme délibéré lors du conseil du 22 octobre 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil approuve à l'unanimité la fusion à 3 communautés (Lanvollon Plouha, Leff Communauté et Sud Goëlo) et demande au Préfet de soumettre ce projet à l'avis de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) au 1^{er} trimestre 2016.

Pour extrait et copie conformes,

Le Maire,

Patrick LOPIN



